

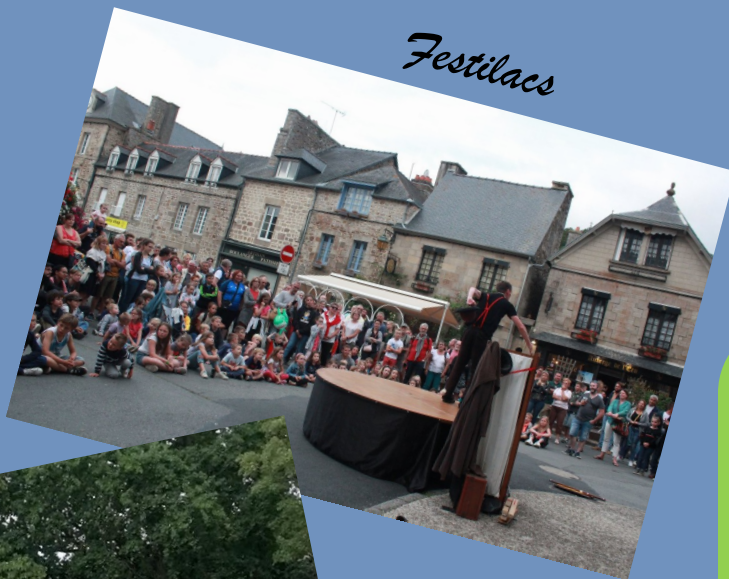


LES NOUVELLES DES LACS

JUGON LES LACS
COMMUNE NOUVELLE

N°15

OCTOBRE 2019



Festilacs



Fête Folklorique



Fête de la Musique



Randonnée Gourmande

SOMMAIRE

- Edito
- Infos communautaires
- Infos communales
- Mot de la minorité
- MSAP
- Social et solidarités
- Environnement et écologie
- Commerce, Artisanat
- Affaires culturelles
- Enfance et jeunesse
- Autour des Associations
- N° 10 Histoire et patrimoine

Retrouvez nous sur



La rentrée



Roger AUBRÉE
Maire de
Jugon Les Lacs
Commune Nouvelle

Mercredi 11 septembre. Il est neuf heures. Le ciel est gris « plombé ». Il fait à peine douze degrés. Les arbres commencent à « roussir » et la brume matinale exhale un léger parfum d'automne. Je dois me rendre à l'évidence, l'été tire sa révérence. Un été qui a été capricieux, alternant pointes de canicules et chutes brusques des températures. Ce comportement erratique n'a pas compromis la réussite des nombreuses manifestations organisées sur notre commune pendant cette période estivale, manifestations qui ont toutes connu un grand succès . Je m'associe aux remerciements adressés aux bénévoles qui portent ces événements festifs et contribuent à animer notre commune pour le plus grand bonheur des estivants, très nombreux cette année, mais aussi des habitants. Comme toute la Bretagne, Jugon a été très fréquenté. Le camping a fait le plein et beaucoup d'automobilistes se sont arrêtés. Il suffit de lire les plaques minéralogiques pour constater que nombre d'entre elles viennent d'autres régions de France et des pays étrangers. Est ce là le résultat de la qualité de la promotion touristique désormais assurée par l'office de tourisme communautaire ? Est ce le fruit de l'adhésion au réseau Villages Etapes ? Sûrement un peu de tout cela. Une chose est sûre Jugon Les Lacs Commune Nouvelle bénéficie désormais d'une bonne « visibilité » sur la N 176 . Les panneaux d'animation routière ont été remplacés en Juillet, dans les deux sens, renforçant le dispositif des panneaux Villages Etapes.

La pause estivale a été de courte durée.

En Juillet nous avons réceptionné les travaux de la sacristie, ainsi que la Maison de Santé, qui a été livrée dans les délais prévus également fin Juillet et les professionnels de santé ont pu prendre possession des lieux dès le 1er août pour la Sage Femme et le 9 août pour les Médecins. L'inauguration est prévue le vendredi 4 octobre à 17 h 30 en présence de Monsieur le Préfet .

La rentrée des enfants des écoles a eu lieu le 2 septembre avec des effectifs stables. Je tiens à remercier tous les intervenants auprès des enfants, enseignants, personnels communaux, bénévoles qui ont fait de leur mieux pour que tout se passe bien.

Le forum des associations a eu lieu le samedi 7 septembre à Plédéliac. Nous avons une grande chance d'avoir un tissu associatif riche et dynamique. Les associations sont des « fabriques » de lien social et participent à l'attractivité de notre commune.

A 6 mois des prochaines élections municipales, nous entamons la dernière ligne droite de notre mandat . J'ai informé le conseil municipal que je ne serai pas candidat, pour autant j'entends bien exercer mes responsabilités jusqu'au terme et porter les dossiers en cours, je cite dans le désordre et sans donner de priorité: la numérotation postale, l'assainissement et le pluvial à Saint Igneuc, l'aménagement du bourg de Saint-Igneuc, le projet de rénovation et d'agrandissement de la Mairie, le nouveau lotissement à Dolo, la rénovation de la salle des fêtes de Dolo, la réalisation d'un « plan guide » pour un aménagement futur du bourg de jugon.

Tout ne sera pas terminé. Nous ferons le bilan à la fin et il appartiendra à la nouvelle équipe d'élus de terminer le travail engagé.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne rentrée.



Jean MEGRET
Vice président

Entre nous,

En cette fin de septembre, nous sommes à la veille de rentrer dans l'hiver sans pouvoir l'imaginer clément ou rigoureux tant la météo est devenue capricieuse.

En fait, c'est tout ce qui tourne autour de nous qui est devenu imprévisible et c'est avec ces aléas que vos élus, qu'ils soient locaux ou nationaux, doivent porter leurs actions pour apporter des services de plus en plus nombreux et rendre la vie de nos concitoyens la moins pénible possible à défaut de la rendre heureuse.

L'état (ça date pas d'aujourd'hui) se décharge par un transfert de compétences vers les communes, communautés, départements sans en assurer le coût.

Ainsi par un jeu de bascule, on assiste à moins d'impôts nationaux et plus de taxes, redevances, etc...

Elus Communautaires, ce phénomène nous l'avons mal appréhendés, et le regroupement des Communautés s'avère plus complexe que prévu tant les différences entre nous sont considérables.

Ils nous faut à la fois tenir les engagements pris (en matière d'investissements) harmoniser les services rendus ainsi que les tarifs qui en découlent. Ainsi, certains d'entre vous ont vu leur redevance déchets augmenter (c'est désagréable, j'en conviens) d'autres ont vu la leur baisser, c'est un dossier complexe et la loi nous fait obligation d'avoir terminé l'harmonisation en 2021...

Les marchés où l'on revendait plastique, carton, alu sont sujet à de grandes fluctuations voire certains se restreindre.

Malgré ou à cause de cela, il faut continuer à trier et vous le faites de mieux en mieux ce qui est positif.

Positif aussi sera la réfection de la déchetterie de Jugon. Elle avait été prévue pour douze milles passages par an. Nous sommes à vingt quatre mille six cent cinquante tonnes de déchets verts, huit cent cinquante aujourd'hui, tout cela a un coût.

Si on se compare à d'autres collectivités, nous sommes disons de bons élèves, on tri de plus en plus, on produit de l'électricité, on vend nombre de sous produit, on produit du carburant pour l'industrie un jour ça finira bien par payer! Et les efforts seront récompensés.

C'est cet espoir qui nous fait avancer.

Alternatives pesticides

Depuis le 1^{er} janvier 2019, dans le cadre de la Loi Labbé, il est **interdit pour les particuliers d'acheter, d'utiliser et de stocker des pesticides chimiques pour jardiner ou désherber.**

Cette réglementation a pour objectif de protéger votre santé et de préserver l'environnement.

Nous vous rappelons que :

- seul les produits de biocontrôle, les produits utilisés en agriculture biologiques ou les produits à faibles risques, sont autorisés dans l'enceinte de votre propriété.
- Qu'aucun produit ne doit être utilisé sur la voie publique.

Merci également de **rapporter vos pesticides en déchèterie** afin d'assurer leur traitement en toute sécurité. En aucun cas, ne jetez ces produits à la poubelle ou dans les canalisations.

Si vous souhaitez des conseils pour entretenir au naturel votre jardin ou avoir des informations sur les traitements possibles, vous pouvez contacter le service environnement de LTM au 02.96.50.59.37 ou par mail sur environnement@lamballe-terre-mer.bzh.

Vous trouverez également des informations sur le site : www.jardiner-autrement.fr



Bretagne, Nature, Lacs & Patrimoine

L'Office de Tourisme Cap d'Erquy – Val – André prépare son année 2020. Vous souhaitez devenir partenaire et apparaître sur nos supports de communication : brochures, site internet ? N'hésitez pas à nous contacter ! Pour vous faire une idée du visuel, découvrez nos brochures 2019 sur notre site internet : www.capderquy-valandre.com

Nous sommes présents pour répondre à vos questions au 02 96 34 88 29 ou jugonleslacs@capderquy-valandre.com

Nos 5 accueils vous renseignent toute l'année à Erquy, Jugon-les-Lacs, Lamballe, Moncontour et Pléneuf-Val-André.

INFOS COMMUNALES

Cimetière

Afin de permettre aux agents techniques de terminer l'entretien du cimetière pour la Toussaint.

Il est demandé aux familles d'effectuer des travaux de nettoyage des monuments au plus tard pour le 25 octobre.



Plusieurs animations seront mises en place au foyer rural et devant la mairie sur la place du Martray le samedi 07 décembre

Le RGPD

(Règlement Général sur la Protection des Données) a changé depuis le 25 mai 2018, la collectivité n'est plus autorisée à diffuser les informations d'État-Civil et d'urbanisme. Les collectivités locales au même titre que les autres organisations publiques ou privées doivent respecter le nouveau RGPD. Il s'agit de renforcer la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données. Il résulte de la mise en place du RGPD que les publications de certaines données ne seront plus effectuées dans nos publications communales. Pour exemple une identité, une adresse, une référence cadastrale reliée à un administré, un numéro de téléphone sont des données privées concernées par le RGPD. En conséquence, la commune ne publiera plus les éléments concernant les dépôts de permis de construire ou de déclaration préalable dans le bulletin municipal. Il en va de même pour la publication du nom des personnes décédées, les naissances et les mariages. La communication des données personnelles ne sera plus communiquée qu'avec votre autorisation écrite. De plus, vous disposez d'un droit à la rectification et à l'effacement de ces données. Nous vous remercions pour votre compréhension.



Facebook

Vous pouvez nous retrouver sur la page officielle de la commune sur <https://www.facebook.com/Jugonleslacscommunenouvelle/>



Mairie

2 place du Martray
22270 Jugon les Lacs Commune Nouvelle
Ouverte du lundi au samedi : **9h00-12h00**
Et mardi, jeudi et vendredi : **14h00-17h00**
Téléphone : **02.96.31.61.62**
Mail : mairie@jugonleslacs-cn.fr
Site internet : www.jugonleslacs-communenouvelle.fr

Recrutement recenseurs

5 agents recenseurs pour le recensement de la population en 2020. Le recensement de la population se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020. A ce titre, la commune recrute des agents ayant pour missions de recenser l'ensemble des logements et habitants du secteur géographique déterminé qui lui sera confié.

Conditions d'exercice

- Disponibilité du 16 janvier au 15 février 2020, en journée, en soirée et le

samedi, avec une grande souplesse dans l'organisation du travail

- Formations préalables obligatoires à dates fixes et impératives

Profil attendu

- Etre majeur et disposer d'un moyen de locomotion

- Avoir de bonnes capacités relationnelles

- Faire preuve de neutralité, discrétion et confidentialité (respect de secret des informations récoltées)



Urbanisme

5 permis de construire et 4 déclarations préalables ont été autorisés

État-Civil

8 naissances dont :

02/05/2019 - Maïla SAMMIER
07/06/2019 - Lohan FRANDEMICHE
20/06/2019 - Justin NOËL GAULTIER
20/06/2019 - Suzie NOËL GAULTIER
03/07/2019 - Saïdwan HAMOUZA GOUYA

Mariages

20/07/2019 - Mr JEGU Julien
Mme SZYMCAK Sandrine

Dématérialisation des procédures

Permis de conduire, certificat d'immatriculation



On doit désormais effectuer les demandes liées au permis de conduire et au certificat d'immatriculation d'un véhicule sur le site <https://ants.gouv.fr/>

La préfecture ne gère plus ses démarches

Recensement militaire

Tout jeune Français qui a 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser auprès de la mairie de son domicile entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3^{ème} mois qui suit celui de l'anniversaire. Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC). Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents.

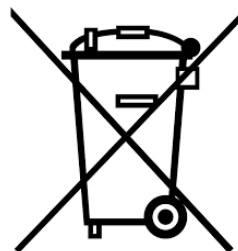
Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille
- Justificatif de domicile

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT

POUBELLES

Pour des questions de salubrité publique, après le passage du service de collecte, chaque concitoyen, ayant la possibilité, doit ranger son bac afin qu'il ne reste pas sur le trottoir ou au bord de la route !



Elections

Le premier tour des élections municipales aura lieu le dimanche 15 mars 2020 et le deuxième tour le dimanche 22 mars 2020.

Pour voter à ce scrutin, si vous n'êtes pas inscrit sur la liste électorale de la commune, vous avez la possibilité de déposer votre demande d'inscription jusqu'au 7 février 2020 (date limite de réception de la demande par nos services). La demande d'inscription peut être soit déposée en Mairie, soit transmise par courrier postal (mais pas par mail), ou bien par internet sur le site service-public.fr, rubrique services en ligne « s'inscrire sur les listes électorales ». Les pièces nécessaires à votre inscription sont votre carte d'identité ou passeport et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Si vous avez déménagé au sein de la commune, afin de permettre de procéder à la mise à jour de votre adresse sur la liste électorale, il est nécessaire de signaler en Mairie votre nouvelle adresse, obligatoirement accompagné d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Pour rappel, la gestion de la liste électorale est faite par l'intermédiaire du système de gestion du REU (Répertoire Electoral Unique), géré en continu par les communes, les consulats et l'INSEE : pour l'électeur, le principal changement est la suppression de la date limite de dépôt d'une demande d'inscription fixée avant au 31 décembre, et qui maintenant est fixée au 6^{ème} vendredi précédant le jour du 1^{er} tour du scrutin.

Chaque Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales, à condition qu'il ait effectué les démarches de recensement citoyen au moment de ses 16 ans. Si l'inscription d'office n'a pas pu avoir lieu (recensement tardif, déménagement après le recensement, ...), il doit demander à être inscrit sur les listes électorales auprès de la mairie.



MOT DE LA MINORITE

La démocratie représentative au niveau de notre commune

Actuellement le débat public met en opposition la démocratie représentative et la démocratie participative avec l'instauration de référendums citoyens.

La démocratie représentative au plan communal, c'est le résultat d'élections par lesquelles les élus sont désignés pour 6 ans. Pour que cette démocratie représentative fonctionne, il faut que les élus soient assidus et qu'ils participent pour enrichir les dossiers en commission et lors du vote en CM. Le plus difficile c'est de s'imprégner des dossiers et d'avoir un avis sur tout qui ne soit pas dicté par les personnes non élus.

Cette assiduité des élus est indispensable au bon fonctionnement de la démocratie au sein de notre commune. Rapidement, dès la fin de l'année 2014 (année de l'élection municipale), on a assisté à un début d'absentéisme anormal des élus par rapport aux mandatures précédentes que ce soit au niveau des commissions ou du Conseil Municipal.

En effet, lors des mandatures précédentes les élus prenaient à cœur leur rôle de représentant de la population et ne s'absentaient qu'en cas de force majeure ce qui ne semble plus le cas aujourd'hui au sein de notre communauté communale.

A partir de l'année 2016, cet absentéisme ressenti au début du mandat s'est accru pour arriver à la situation suivante : depuis janvier 2018, 11 Conseils municipaux sur 15 se sont déroulés avec un maximum de 20 élus sur 32. Parfois certains de ces conseils municipaux ont commencé avec retard en raison du quorum non atteint à l'heure de convocation pour la tenue du Conseil Municipal (17 élus sur 32). Le **Conseil Municipal du 28/03/2019** a été annulé en raison du quorum non atteint (15 Présents sur 32 Elus à 19h30).

En regardant la présence des élus de plus près, on constate depuis janvier 2016 que **8 élus sur les 32** ont été absents à plus de la moitié des Conseils Municipaux (33 Conseils Municipaux de Janvier 2016 à Janvier 2019) et parmi ces élus : **2 élus** qui perçoivent des indemnités.

Parallèlement la présence des élus aux commissions est souvent faible.

L'examen des chiffres de présence des élus au niveau de notre commune montre bien que la démocratie représentative est difficile à faire vivre à tous les niveaux (communal, départemental, national). Les élus qui sont désignés pour représenter la population doivent assumer leur mandat qui leur a été confié par la population. Se présenter aux élections c'est un acte qui engage le candidat.

Le mouvement des gilets jaunes a eu le mérite de soulever de nombreuses questions sur le fonctionnement de notre société dans son intégralité. La difficulté va consister à trouver des réponses mais dans tous les cas cela commence par une remise en question du comportement de chacun (élus et citoyens) pour faire fonctionner notre démocratie dans son ensemble.

Pour la minorité, Chantal ALLEE, Daniel HAMON

**L'intégralité des comptes rendus des conseils municipaux est disponible et consultable
en mairie et sur le site internet**



**Maison
de services
au public**

Horaires de la MSAP

Du lundi au vendredi : **9h00-12h00**
Mardi, jeudi et vendredi : **14h00-17h00**
Téléphone : **02.96.31.61.62**
Mail : **msap@jugonleslacs-cn.fr**

Pour vos démarches administratives, vous avez des difficultés dans l'utilisation de l'outil numérique, ou vous n'êtes pas équipés ? La Maison de Services Au Public (MSAP) peut vous aider dans vos démarches administratives, n'hésitez pas à vous y rendre. Elle est située dans les locaux de la mairie.

Un espace public numérique connecté est à votre disposition. Et l'équipe d'animation se relaie pour vous accompagner dans



À venir... Journées portes ouvertes du 7 au 12 octobre 2019



**La CPAM des Côtes
d'Armor vous ac-
cueille
sur rendez-vous**

Vous avez des démarches à faire auprès de la CPAM et vous avez besoin d'aide ou d'accompagnement ? Vous êtes en arrêt de travail et vous n'êtes pas indemnisé

- Vous souhaitez obtenir une nouvelle carte Vitale
- Vous voulez être informé sur vos droits (accident du travail, maternité...)
- Vous aimeriez être accompagné pour créer votre espace personnel sur ameli.fr
- Vous souhaitez être aidé pour constituer un dossier (CMU complémentaire, invalidité...)
- Vous ne comprenez pas le montant d'un remboursement de soins
- Vous changez d'activité professionnelle et devez être affilié à la CPAM
- Vous avez des difficultés pour vous soigner

Pour toutes ces situations, et bien d'autres, **l'Assurance Maladie des Côtes d'Armor vous accueille sur rendez-vous !**

Le rendez-vous permet de gagner du temps et d'être accompagné de façon personnalisée, en ayant étudié au préalable votre situation de façon globale. Cet entretien privilégié évite la réclamation de pièces manquantes et facilite votre prise en charge.

Comment prendre rendez-vous ?

Pensez à vous inscrire à la MSAP de Jugon les Lacs— Commune Nouvelle situé dans les locaux de la mairie pour participer à l'atelier sur les interfaces numériques CESU du 11 octobre de 10h à 12h mené par l'animatrice régionale particulier emploi Bretagne. L'atelier se tiendra dans la salle d'honneur de la mairie



L'Association Départementale Alternatives Judiciaires (ADAJ) assure à la MSAP de Jugon les Lacs – commune nouvelle une permanence à destination des victimes d'infractions pénales.



L'ADAJ propose un service gratuit d'information sur les droits des victimes et un soutien dans leurs démarches. L'association accueille, écoute la victime, l'informe sur la procédure pénale et sur ses droits, et l'oriente de manière efficace vers les services ou professions qui pourront au mieux traiter sa situation.

Cet accueil s'adresse à la victime (ou à son conjoint ou ses proches) d'une atteinte aux personnes – agression sexuelle, coups et blessures, injures,...-, d'une atteinte aux biens – vol, escroquerie, dégradations,...-, d'un accident de la circulation ou d'un accident collectif. Il est possible de solliciter l'ADAJ après l'événement, au dépôt de plainte, en cours de procédure, ou encore après le jugement.



Atelier thématique à la Maison de Services au Public

L'Association Départementale Alternatives Judiciaires viendra animer un atelier afin d'expliquer

Assurance Retraite

Bientôt la retraite? Toutes les démarches se font sur internet sur le site www.assuranceretraite.fr
Une seule demande en ligne pour toutes vos retraites de base et complémentaire



Nos partenaires



Permanences



CONSEIL
DÉPARTEMENTAL

Tenue à la mairie de Plénée-Jugon tous les premiers samedis du mois de 10h30 à 12h sur rendez-vous au 02 96 31 80 13.



CONCILIATEUR DE JUSTICE

Tenue à la mairie de Jugon-les-Lacs CN tous les 2ème mardis du mois de 14h à 16h sur rendez-vous au 02 96 31 61 62.



MISSION LOCALE

Tenue à la Mairie de Jugon Les Lacs CN les 1er et 3ème mardis de chaque mois de 14h à 17h. Contacter l'antenne de la Mission Locale à Lamballe pour prendre rendez vous ou toute demande d'information au 02.96.50.84.50.



Association Départementale Alternatives Judiciaires

Tenue à la Mairie de Jugon les Lacs CN le 3ème jeudi après -midi sur rendez-vous au 02.96.61.83.79

Association d'aide aux victimes d'infractions pénales et accès au droit



ASSISTANT SOCIAL

Tenue à la mairie de Jugon Les Lacs CN tous les jeudis matin sur rendez-vous au 02 96 50 10 30.

BÂTIMENTS DE FRANCE

Tenue à la mairie de Jugon Les Lacs CN tous les 3èmes vendredis de chaque mois sur rendez-vous au 02 96 31 61 62.



SOCIAL ET SOLIDAIRES

Sapeur Pompiers

A noter, La Sainte Barbe 2019 aura lieu le dimanche matin 08 décembre, à 11h place du Martray.



POURQUOI PAS VOUS ?

Vous aimez l'action et le travail en équipe.
Vous êtes disponible et dynamique.
Vous souhaitez vous engager auprès de la population.
Rejoignez nous !
Contact : Thierry CRESTEL Chef de centre de Jugon Les Lacs 06.61.54.59.66

Jeux dans le parc du Prieuré, été 2019

Le CCAS a à nouveau organisé cet été, comme en 2018, avec l'aide des animateurs de l'Ehpad quatre après-midis rencontre autour de jeux de société, petites collations, discussions et maquillage pour enfants. Ces manifestations ouvertes à tous, se sont déroulées dans un esprit de cordialité et bienveillance dans le parc du Prieuré lorsque le temps l'a permis, dans la salle restauration de l'Ehpad par temps maussade. Un grand merci à Ludovic Rouault qui nous a prêté ses merveilleux jeux en bois, au personnel de l'Ehpad et au service technique de la commune, sans lesquels ces après-midis ne seraient pas envisageables. Rendez-vous Eté 2020.



Ehpad

- le vendredi 4 /10 : Concert à 15h00 avec "les bordées du Frémur" groupe de chants de marins
 - le mardi 29 /10 : Après midi jeux de société ,jeux en bois à partir de 14h30
 - le samedi 9 /11: Vente de vêtements et accessoires (made in France) de 11h00 à 16h30
 - le vendredi 15/11: Concert avec "Ann Laora" à 15h00
 - le mardi 26 /11: Après midi jeux de société ,jeux en bois à partir de 14h30
- Et pour terminer nous accueillons dans nos murs trois artistes Lamballaises en Octobre et en Novembre de peinture (huile/pastel/aquarelle/acrylique). Exposition visible tous les jours de 14h00 à 18h00.



ENVIRONNEMENT & ECOLOGIE

Formation « Les Taupes, comment faire? »

Une convention a été signée entre Lamballe Terre et Mer et la FGDON (Fédération des Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles des Côtes d'Armor) relative à la gestion des populations de nuisibles. Dans le cadre de la lutte collective contre les taupes, la FGDON propose une formation technique. Détail de la formation

Objectifs :

Sur une demi-journée (samedi matin), acquérir les connaissances et la pratique pour pouvoir intervenir chez soi d'une manière autonome et efficace.

Contenu de la formation :

En salle :

- La taupe (biologie, mode de vie, reproduction, alimentation)
- Les différents moyens de lutte (piégeage, appâts, mécanique, chimique)
- La nouvelle génération de piège



à taupe

Sur le terrain : les taupinières, initiation au piégeage, les galeries, démonstration-conseils

Ouvert au particulier et professionnel

Présentation par un technicien de la FGDON (échange de savoir-faire)

Inscrivez-vous dès à présent auprès de la mairie où des bulletins d'information sont disponibles, ou en téléphonant le FGDON

Les lieux des formations seront fixés en fonction du nombre d'inscriptions

2 semaines avant la session de formation, vous serez averti par courrier de la date et du lieu exact de la formation

Contact : FGDON—13 rue du Sabot - BP 28 - 22440 PLOUFRAGAN tél : 02.96.01.37.90 - e-mail : fgdon22@gds-bretagne.fr



COMMERCE ARTISANAT PROFESSIONS LIBERALES



Les Docteurs généralistes et la sage femme exercent, depuis mi-août, dans les nouveaux locaux de la maison de santé située dans ZA des Quatre Routes.



Sophrologie

La sophrologie est l'apprentissage de techniques psychocorporelles qui s'adresse à tous. La méthode, alliant exercices respiratoires, stimulations corporelles douces et visualisations d'images agréables, favorise la détente et améliore le bien-être global.

Pratiquée en collectifs, la sophrologie vous apprend relâcher les tensions physiques et mentales, à mieux gérer votre stress, vos émotions, ainsi que vos éventuelles douleurs. Elle contribue à l'amélioration du sommeil, de la confiance en soi, et de la qualité de vie.

Des séances collectives de sophrologie seront proposés sur la

commune de Jugon les Lacs - Commune Nouvelle, salle de la petite chaussée les lundis de 18h30 à 19h30 à compter du 07 octobre 2019 jusqu'au 30 mars 2020 (20 séances).

Le nombre de place est limité

Une séance découverte aura lieu le lundi 30 septembre à 18h30

Pour tout renseignement sur les tarifs, toutes informations ou inscriptions, veuillez contacter Mme BESNARD Angéline au 06.76.93.57.73 ou angelinab.sophrologie@gmail.com



Artiz'artistes



Depuis le mois de septembre, une nouvelle créatrice a rejoint le collectif d'Artiz'Artistes, place du Martray.

Caroline SCHABAVER, alias MILAË, réalise de jolis articles et bijoux brodés au point de croix sur de la toile de lin. (photo boucles brodées)

N'hésitez pas à venir la rencontrer en boutique et découvrir tout son talent.

Tous les créateurs de l'association Artiz'Artistes se préparent pour les fêtes de fin d'année.

C'est le moment idéal pour commander vos personnalisations : broderies, tableaux, écharpes, chapeaux, gravure sur verre,...

Appelez la boutique au 09 54 91 64 28 ou passez à la boutique entre 10h et 18h.

En ce mois de décembre, on prépare les fêtes de famille. Pour tous vos cadeaux de Noël, Artiz'Artistes vous a préparé une sélection de ses meilleures créations.

Dans la jolie boutique, place du Martray, vous trouverez le cadeau original qui fera plaisir à vos proches :

Objets déco, articles textiles, bijoux, doudous, coussins, tableaux, sacs, art de la table,...

Suivez toute l'actualité de l'association sur sa page facebook pour connaître les jours et horaires d'ouvertures exceptionnels.

FB : <https://www.facebook.com/ArtizArtistes/>
10 place du Martray—09 54 91 64 28



La Grande Fontaine



Pour vos fêtes de fin d'année, l'hôtel restaurant « la Grande Fontaine » vous propose ses plats à emporter. Réveillon le 31 décembre sur réservation

Renseignements et réservation au 02.96.31.61.29 - 7 rue de Penthièvre - 22270 Jugon les Lacs Commune Nouvelle

Réservation avant le 20/12/2019 pour Noël - Réservation avant le 26/12/2019 pour la Saint-Sylvestre

Crêperie de Dolo



Cela fait maintenant 2 ans que la crêperie les Burons à DOLO à été transféré du 6 place de la liberté au 9 place de la liberté et nous remercions notre fidèle clientèle qui nous a suivi. Nous sommes ouvert du Mercredi au Dimanche midi et soir. Nous restons à votre écoute pour tous repas de famille ou d'entreprise. Nous portons à votre connaissance que tous les Vendredis soirs et Dimanche soirs nous faisons des pizzas à emporter réalisées par nos soins à base de produits frais.

C'est toujours pratique d'avoir une épicerie et un dépôt de pain dans son village c'est pourquoi nous les avons conservés,

faut-il encore que les gens y contribuent de temps en temps sans quoi...nous serions contraint de les fermer, à vous de voir.

le dépôt de pain y est assuré à partir de 9heures et reste ouvert pendant toute la durée du service restaurant ainsi que l'épicerie, et ré-ouvre ensuite à 18h00, jusqu'à fin

de service restaurant, vous y trouverez également un distributeur de baguettes de pain pendant les heures de fermeture.

Toutes les pâtisseries, pains spéciaux et viennoiseries sont sur commande.

vous remerciant par avance Françoise et Franck.

Pour toutes réservations ou commande Tél : 06.81.46.73.99/ 02.96.30.01.53

AFFAIRES CULTURELLES

Galerie d'Art

En septembre-octobre nous aurons le plaisir d'accueillir Alexis Leborgne artiste peintre qui vous présentera ses peintures , aquarelles et pastels.

Vernissage le 15 septembre 2019 à partir de 18 heures

Novembre –décembre 2019

Exposition de peintures du collectif des artistes plasticiens du 22.

Horaires d'ouverture d'hiver :

Mer 14h30-16h30/vend 10h-12h/

sam 10h30-12h30/dim 10h30-12h30

Page facebook : galerie d'art l'entrelacs



BIBLIOTHEQUE

Salon du livre et de la presse jeunesse

28 nov. - 03 déc. 2018 Montreuil



Il reste 3 places dans le minibus pour aller au salon du livre Jeunesse à Montreuil le Samedi 30 Novembre, vous êtes cordialement invités à nous accompagner.. L'inscription se fait à la bibliothèque le Vendredi matin ou le Samedi matin.

Dominique de Saint Mars, l'auteure des " Max et Lili" a échangé avec ses fidèles lecteurs sur son prochain livre, leur a offert des cahiers de vacances "Max et Lili" et a fiât des dédicaces. Elle reviendra sans doute.



Les arbres ont beaucoup à nous apprendre.

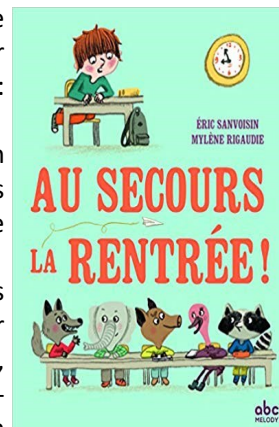
Les citadins regardent les arbres comme des « robots biologiques » conçus pour produire de l'oxygène et de bois. Forestier, Peter Wohlleben a ravi ses lecteurs avec des informations attestées par les biologistes depuis des années, notamment le fait que les arbres sont des êtres sociaux. Ils peuvent compter, apprendre et mémoriser, se comporter en infirmiers pour les voisins malades. Ils avertissent d'un danger en envoyant des signaux à travers un réseau de champignons appelé ironiquement « Bois Wide Web ». Pour des raisons inconscientes, ils gardent les anciennes souches de compagnons abattus vivants depuis des siècles en les nourrissant avec une solution de sucre par leurs racines...

La critique française et internationale a salué unanimement ce tour de force littéraire et la manière dont l'ouvrage éveille chez les lecteurs une curiosité enfantine pour les rouages secrets de la nature.



Au secours la rentrée!

C'est le grand jour pour Jules : aujourd'hui, il entre en CP ! Les choses ne commencent pas très bien pour lui. En effet, le jeune écolier est en retard. Mais il n'est pas au bout de ses peines... Quand il entre dans la classe, c'est la stupéfaction : tous les élèves sont des animaux !



HORAIRES

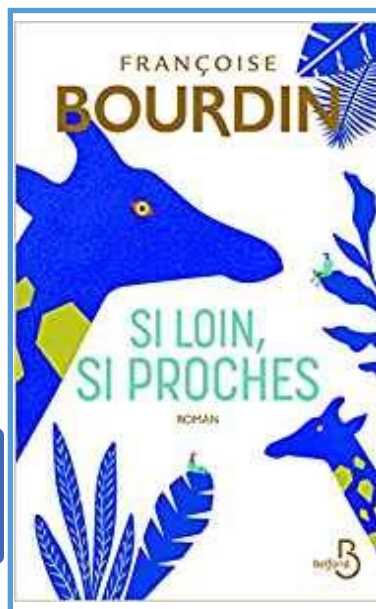
Hors vacances scolaires

Mardi 17h-19h
Mercredi 10h-12h 15h30-18h30
Vendredi 10h-12h 17h-19h
Samedi 10h30-12h30

Pendant vacances scolaires

Mercredi 10h-12h
Vendredi 10h-12h
Samedi 10h30-12h30

Bibliothèque Jugon-les-Lacs-
cn
facebook.com/bibliotheque-
jugon-les-lacs-CN



Le roman d'un homme qui a reçu la beauté du monde en héritage.

Lorenzo Delmonte consacre tout son temps au grand parc animalier qu'il a fondé dans le Jura. Quand un ancien camarade d'études lui propose de venir passer un mois dans la réserve de Samburu, au Kenya, Lorenzo voit là une occasion inespérée d'observer la faune sauvage dans son habitat naturel. Pour la première fois, il accepte de s'absenter et de confier la responsabilité du parc à son équipe, sous la direction de Julia, sa meilleure vétérinaire. Alors que ce grand voyage lui fait découvrir une nouvelle facette de son métier et confirme son engagement pour la protection des espèces menacées, ses sentiments pour la belle Julia s'imposent à lui. Loin des yeux, loin du cœur ? Bien au contraire : séparés par des milliers de kilomètres, ces deux êtres n'ont jamais été aussi proches.

Samedi 28 Septembre 2018 : Animations en anglais pour les Ados/Adultes de 11h15 à 12 h15 avec Suzanne Batley. Venez passer un moment convivial à la bibliothèque pour parler anglais, français ou franglais. Un peu de conversation, des informations et des conseils sur les livres en anglais disponibles à la bibliothèque (Gratuit sur inscription à la bibliothèque).

Lundi 30 Septembre 2019 : « un temps autour du livre pour les petits de 0 à 3 ans » animé par Elisabeth Chauvel, RPAM (Relais Parents Assistants Maternels) de « Lamballe Terre et Mer » de 10h à 11h (Gratuit sur inscription à la bibliothèque).

Samedi 05 Octobre 2019 : Dédicaces d'Alain Emery de 10h30 à 12h30 à la bibliothèque pour son livre « D'ombre et d'argile ».

Samedi 12 Octobre 2019 : Atelier scrapbooking avec Christine Gouya de 10h30 à 12h30 (Gratuit sur inscription à la bibliothèque / 5 euros pour le matériel).

Mardi 22 Octobre et Jeudi 24 Octobre de 11h à 12h : Atelier pliage pour les enfants à partir de 7 ans (Confection d'un hérisson, d'une souris ou d'une maison de lutins) avec Odile Keurmeur (Gratuit sur inscription à la bibliothèque / 3 euros pour le matériel / Amener un livre avec une couverture rigide).

Jeudi 24 Octobre 2019 à 18h : Table ronde avec Jean-Claude

Carlo à la galerie « Entrelacs » pour son dernier livre « La faute à pas de chance » et l'ensemble de ses œuvres.

Samedi 26 Octobre 2019 : Animations ludiques en anglais pour les Enfants de 11h15 à 12 h15 avec Suzanne Batley basées sur les livres et albums en anglais disponibles à la bibliothèque (Gratuit sur inscription à la bibliothèque).

Samedi 02 Novembre 2019 : Atelier scrapbooking avec Christine Gouya de 10h30 à 12h30 (Gratuit sur inscription à la bibliothèque/ 5 euros pour le matériel).

Samedi 16 Novembre 2019 : Rencontre et paroles de lecteurs autour d'un café de 11h à 12h30 à la bibliothèque.

Samedi 23 Novembre 2019 : Animations culturelles en anglais pour les Ados/Adultes de 11h15 à 12 h15 avec Suzanne Batley (Gratuit sur inscription à la bibliothèque).

Samedi 07 Décembre 2019 de 10h30 à 12h30 : Vente de livres à 1 euro chaque pour le Téléthon de 10h30 à 12h30 à la bibliothèque et pendant une semaine.

Samedi 14 Décembre 2019 de 10h30 à 12h30 : Animations de Noël à la bibliothèque avec la venue du père Noël, des contes, des cartes de Noël en anglais, des cadeaux, des friandises.....

Bonne rentrée à tous.



La puéricultrice vous accueille

Chaque 2ème lundi matin du mois

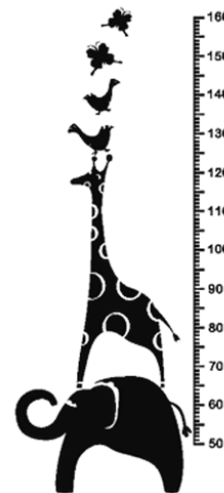
(sauf férié ou autre imprévu, la permanence sera décalée)

Sur RDV à la permanence :

Maison des services de Plénée Jugon
31 rue du Général de Gaulle

Pour prendre Rdv, contactez le secrétariat :

02.96.50.10.30



Chèque activités sportives et culturelles



Les chèques sont arrivés en mairie !

Modalités d'attribution :

Pour septembre 2019, l'aide de 10€ par an et par jeune de 11 à 18 ans (dans l'année civile) demeurant sur la commune, se fera par une demande en mairie par famille. L'aide sera attribuée sous la forme d'un chèque sport ou culture. Un chèque par jeune et par an, pour une activité de son choix, culturelle ou sportive.

Vous pouvez dès à présent le retirer en mairie et ce jusqu'au 31 octobre. Munissez-vous de la carte d'identité du jeune ou du livret de famille et d'un justificatif de domicile de moins d'un an.

CME

DE NOUVELLES ÉLECTIONS SE PRÉPARENT

Comme tous les ans le CME va renouveler une partie de ses élu(e)s.



Aaron, Lola, Maëline, Luana et Mathys entrent en 6^{ème} et arrivent au terme de leurs deux ans de mandats. Un grand merci à eux pour leur implication, leur sérieux et pour toutes les propositions qu'ils et elles ont fait pour développer, animer notre commune.

Elu(e)s en 2018, Marceau, Louana, Olivia, Maia, Léo et Irina vont quant à eux entamer leur second mandat avec déjà la motivation de faire plein de choses et de mener plein de projets.

La nouvelle campagne électorale démarrera fin Septembre. Gladis l'animatrice du CME ira présenter aux enfants de CM1 des écoles de la commune le fonctionnement du CME et le rôle des conseillers enfants.

Chaque candidat devra ensuite formaliser une affiche de campagne qui sera présentée sur des panneaux électoraux positionnés devant les écoles et la mairie.

Les élections officielles se dérouleront Mi-October à la salle d'honneur de la mairie. Tous les enfants de CM1 voteront pour le candidat de leur choix. Ils disposeront de leur carte d'électeur, d'isoloirs afin de mettre le bulletin de vote dans une enveloppe avant de le glisser dans l'urne.

Le dépouillement sera réalisé par les enfants sous le regard attentifs de certains élus adultes. Les résultats seront proclamés le jour même.

La première réunion du CME se déroulera dans la foulée, fin Octobre.



Nous souhaitons bonne chance aux futurs candidats et candidates

École publique

Un poulailler à l'école

Dans le cadre d'un projet annuel sur la transformation des produits de la ferme, les élèves de l'école maternelle ont eu la chance de pouvoir élever des poussins. Ils ont ainsi découvert le cycle de la vie de l'œuf à la poule.

Ils ont alors attendu 21 jours pour voir éclore le premier œuf, puis dix autres ont suivi ! Après un passage en couveuse, 8 poussins ont trouvé des familles d'accueil et 3 autres ont pu rejoindre le poulailler de l'école acquis pour l'occasion.

La question s'est vite posée aux enfants de savoir ce qu'allaient devenir les poussins pendant les vacances d'été : l'école allait fermer et ils ne pourraient plus s'en occuper. La proposition de les confier aux résidents de l'EHPAD a fait l'unanimité ! Le poulailler a donc pris place dans le jardin public pour le plus grand plaisir des personnes âgées, mais aussi des enfants visiteurs qui ont pu voir grandir leurs poussins devenus de vrais Coucous de Rennes.

Le poulailler va trouver sa place à l'école prochainement et les élèves vont prendre le relais.

Cela sera aussi l'occasion d'illustrer le nouveau projet d'école pour 2019-20 sur le recyclage des déchets, les résidus alimentaires servant à nourrir les poules.

L'école tient à remercier la direction et le personnel de l'EHPAD pour leur investissement. Nous espérons que cette expérience a renforcé le lien intergénérationnel, déjà amorcé lors des précédents TAP.



Rentrée en musique à l'école publique de Jugon les Lacs

Cette année, à Jugon les Lacs, la rentrée a été rythmée par les notes joyeuses de l'accordéon de Raphaëlle.

A cette occasion un café était également proposé aux parents, permettant ainsi à tout le monde de se retrouver après l'été.

Au cours de la journée, les 215 élèves scolarisés sur le site de Jugon les Lacs ont relevé un sacré défi : apprendre une chanson et se retrouver à 16H00 pour une chorale éphémère ! Ainsi de la Petite section au CM2, les élèves ont entonné « La petite poule à Pékin » sous le préau de l'école.

Les 63 écoliers scolarisés sur le site de Dolo, ont appris la même chanson et ont chanté à l'unisson dans la cour de l'école.

Nous pouvons parier que ce petit air a dû résonner dans toutes les maisons ce soir là !



Article 1 : À la découverte du Marais Poitevin.

Les élèves de la classe de CM1/CM2, accompagnés des élèves de CM d'Éréac ont passé une semaine dans la région de Poitiers.

Au programme : visite de plusieurs villes, de parcs animaliers, de cités médiévales et bien entendu du marais poitevin. Un excellent moment pour d'excellents souvenirs...



Article 2 : Une randonnée pour clôturer l'année

Pour clôturer l'année scolaire, les élèves de CE et CM étaient réunis pour une randonnée.

Elle a démarré de l'école, sous un beau soleil, en direction de l'Arguenon puis le tour du lac de Jugon.

Tout ce petit monde était encadré par les enseignants et parents.

Une pause goûter bien méritée au bord de l'eau a ragailardi les marcheurs, avant de reprendre la balade et de rentrer à l'école.



Article 3 : La fête de l'école

Depuis plusieurs mois, les parents d'élèves, regroupés par quartiers, ont préparé des chars sur le thème du voyage, thème travaillé par les enfants tout au long de l'année.

Le samedi 29 juin, les chars étaient enfin sortis de leurs hangars et ont défilé dans les rues du bourg.

L'imagination et le savoir-faire de chacun ont pu être admirés par tous pour le plaisir des petits et des grands.

Dans la cour de l'école, les spectateurs ont ensuite pu apprécier le spectacle des enfants, prendre le repas proposé par l'association des parents d'élèves et enfin petits et grands ont profité des stands et animations proposés.



Article 4 : Des travaux pour la rentrée

En cette fin de mois d'août, l'école a connu une certaine animation avant la rentrée de nos « chères têtes blondes ». En effet, parents d'élèves et enseignants s'étaient donné rendez-vous pour réaliser quelques travaux.

Au menu, rafraîchissement des peintures pour certaines classes, réalisation d'un seuil pour recevoir un nouveau portail, pose de grillages, désherbage et taille des haies...

Un programme chargé mais réalisé dans la bonne humeur



AUTOUR DES ASSOCIATIONS

Gymnastique Féminine

La reprise des cours de gymnastique adultes a débuté le mercredi 18 septembre à 19h avec Ollivier LE MOINE à la salle de la mairie; contact : 02.96.31.65.38 ou 02.96.31.71.01. Venez nombreux !



Zumba

L'association DANCE M MOVE vous propose durant toute l'année scolaire un cours de ZUMBA FITNESS, tous les mercredis (hors période de vacances scolaires), de 17h à 19h pour les kids et de 19h45 à 20h45 pour les adultes.

Julie, animatrice dans l'association, mettra tout en œuvre pour répondre à votre attente, avec enthousiasme et professionnalisme.

Alors n'hésitez pas à venir faire un cours d'essai du 11 au 18 septembre 2019, (séances gratuites), sans oublier votre bouteille d'eau.

Possibilité de régler en plusieurs fois (nous acceptons les chèques vacances, coupons sports ANCV).

L'association propose également des cours à Plénée-Jugon.

Renseignements par téléphone au [06.23.13.63.05](tel:06.23.13.63.05), par mail à dancemmove@orange.fr ou Facebook : Dance M Move



Yoga

L'association Yoga Darshana propose des cours de yoga pour l'année 2019/2020 - à compter du 9 septembre 2019 à Jugon Les Lacs et Plénée Jugon



le LUNDI - 3 cours :

de 9h30 à 11h à Jugon les Lacs (salle de danse de la Mairie)
de 18h30 à 20h à Plénée Jugon (Maison des Associations)
de 20h15 à 21h45 à Plénée Jugon (Maison des Associations)
avec Christelle PUICHAULT - professeur diplômée de l'Université Occidentale de Yoga - contact : Christelle PUICHAULT - 06 64 63 06 76

Tai Chi Chuan

Le Tai Chi Chuan est un art traditionnel chinois qui dans les premières années de pratique, apparaît comme une gymnastique douce constituée d'un enchaînement lent de mouvements effectués selon des schémas précis. La pratique régulière du Tai Chi Chuan détend le corps; délie les articulations, assouplit muscles et tendons, renforce les ligaments, tonifie les systèmes vasculaire et respiratoire



Ecole de Tai Chi Chuan
Style Yang Classique

Affiliée à la FAEMC



Tous renseignements sur www.taichi-etc.fr ou 06.07.54.64.66

Les horaires hebdomadaires sont les mercredis de 10h30 à 11h30 à la salle de la mairie

Cours d'essai gratuit le mercredi 02 octobre 2019

L'Assod'Rope

Après 10 000 kilomètres, 22 jours, 20 pays traversés, plus de 70 kilogrammes de fournitures scolaire et une action humanitaire, Christelle, Julie et Vincent sont de retour de leur raid avec leur 205.

C'est le samedi 27 juillet que nous avons quitté la France et la Roche sur Yon pour déposer plus de 70 kilogrammes de fournitures scolaires à Karlovo en Bulgarie pour venir en aide aux enfants de la ville par l'intermédiaire d'une association de réinsertion. C'était un moment très fort de notre aventure, entre parties de jeux sportifs, ravissement des enfants face aux fournitures (en particulier les cartables !), chaîne humaine pour charger les 3 camions...

Merci encore à tous ceux qui ont contribué à notre collecte de fournitures via les écoles (par l'intermédiaire du Conseil Municipal des Enfants) et les dons directs dans les mairies.

Pour distribuer les fournitures collectées, nous avons gravi plusieurs cols, traversé de nombreuses frontières (plus ou moins difficilement), longé plusieurs mers.

Nous avons planté nos tentes dans des endroits atypiques (bords de plage, pieds des montagnes, aérodrome, camping sauvage...) où la douche était rarement chaude, lorsqu'elle



était présente. Nous avons également vu de magnifiques endroits, lac de marbre à l'eau turquoise, la route du Transfagarasan, longé la mer Ionienne, déambulé au pied de l'Acropole d'Athènes, et bien d'autres...

Nous remercions également nos sponsors et nos donateurs qui ont rendu ce raid humanitaire possible. Le soutien que vous avez pu nous manifester avant, pendant et après notre aventure a été précieux.

Nous vous donnons rendez-vous le vendredi 8 novembre 2019 à 20h00 au Manoir du Lou pour une soirée diapo !

L'Assod'rope

Christelle, Julie & Vincent

Merci encore à tous ceux qui ont contribué à notre collecte de fournitures que ce soit dans les écoles par l'intermédiaire du Conseil Municipal des Enfants et dans les Mairies de la commune. Nous remercions d'ailleurs au passage toutes les personnes qui nous ont aidé pour notre action humanitaire en nous fournissant du matériel pour les enfants !



Team Bikers 22

LES TEAM BIKERS 22 en fêtent !!

Cette année, nous avons eu la chance que le TFJV (Trophée de France des Jeunes Vététistes) soient organisés à Ploec par Armor Événements. Armor Événements est un groupement de clubs, l'Ecole de VTT



du Lié, VTT Côtes d'Armor d'Hillion, Team bikers 22, VS du pays de Lamballe, Andel vélo sport et VC Evron- Coëtmiueux qui organisent des manifestations de VTT à travers les Côtes d'Armor. Du fait que cette compétition soit organisée en Côtes d'Armor, le département a pu engager une équipe face aux différents comités comme la Bretagne, l'Occitanie, le Grand Est ... 3 de nos jeunes benjamins, Lison Desprez, Arthur Commeureuc et

Alban Hillion ont eu la chance de représenter les Côtes d'Armor. Cette compétition se déroulent en 4 jours, un relais, du trial, du cross et des descentes. Lors de cette épreuve, il n'y a pas de classement individuel afin de favoriser un esprit d'équipes, l'équipe des Côtes d'Armor ont fini 12eme sur 15eme. "Nous sommes extrêmement fier d'eux" déclare le Président et remercie tous les bénévoles du club qui ont fait le déplacement de Jugon à Ploec pendant ces 4 jours.



Au mois de juin, les compétitions ont pris fin en célébrant Ewen Haquin en Poussins qui finit à la 2ème place au niveau régional et Gaël Flégeau en Pupilles à la 3ème place. Nous attendons octobre avec impatience pour les TDJV (Les départementaux).

Les entraînements reprendront le samedi 14 septembre à 10h à la station VTT de Jugon les Lacs.

Le dimanche 6 octobre, le club organise le championnat de Bretagne et départemental de descente. Elle se déroule comme les précédentes années dans les bois de la Vallée Verte avec une arrivée aux marches devant la Minoterie. Environ 200 coureurs sont attendus de la catégorie Minimes à Masters 50 et plus. Nous comptons sur vous, les Jugonnais, pour venir les encourager !!!

6 OCTOBRE 2019
JUGON LES LACS

CHAMPIONNAT DE BRETAGNE
CHAMPIONNAT DES CÔTES D'ARMOR
ORGANISATION TEAM BIKERS 22



FAST

CRÉDIT AGRICOLE

TEAM BIKERS 22

Marathon de pêche de Jugon les lacs. Année record

Ce week-end se déroulait la huitième édition du trophée des lacs. Ce rassemblement de pêche au coup a accueilli près de 80 pêcheurs de tout le grand ouest (37 équipes de 2 ou 3 pêcheurs) pour cette édition. Un chiffre jamais atteint. Mais c'est au niveau des quantités de poissons que le record est tombé pour ne pas dire pulvérisé. Au total c'est plus de 820 kg de poissons pris en deux jours soit près de 500 kg de plus que les années passées. Les pêcheurs ont souligné les extraordinaires bourriches de gardons qui auront marqué cette dernière édition. Après 14 heures de pêche, l'équipe Eric DEYE et HUIBAN Christophe qui remporte le trophée avec 57,450kg de poissons suivi de l'équipe de Frédéric Boulay et Anthony Maudet. L'équipe de Sébastien Jouffe et Perron Hugues terminent à la troisième place. Bravo à tous les participants, aux AAPPMA de Plancoët et de Jugon pour l'organisation de cet événement.



Comité des fêtes de Dolo

Encore un vif succès pour la randonnée gourmande 2019 ! Un grand merci à tous les bénévoles sans qui la manifestation ne pourrait avoir lieu. Rendez-vous l'année prochaine le 16 août 2020 pour la 11ème édition !



Amicale des chasseurs de Dolo

Pendant 7 ans nous avons fait un plan de chasse faisans qui consiste à ne pas les chasser durant ces années.

La société de Dolo a investie dans des lâchers de plus de 1000 reproducteurs de souche « Rambouillet » qui sont des oiseaux issus d'origine sauvage. Depuis 7 ans nous agrainons 2,5 tonnes de blé par an qui sont distribués dans environ 70 agraires et ceci grâce à la participation des chasseurs de Dolo. Tous ce travail de gestion, afin d'obtenir une population d'oiseaux sauvage et de ne plus lâcher de faisans sortant de volière.

Tous les ans en avril nous organisons avec l'aide de la fédération des chasseurs de Plérin et la société de Mégrit qui a su nous suivre dans cette démarche, un comptage de soir de « coqs chanteur » ou plus de 150 chasseurs et non chasseurs participent. Nous avons pu constater à la suite de ce comptage que le nombre de faisans augmentent. A ce jour, la fédération nous annonce que nous sommes à 6,28 oiseaux/100 hectares et nous félicite de notre travail. Sachant qu'un coq peut avoir 5 poules avec lui.

A l'ouverture, après la décision de la commission d'attribution de petit gibier de la fédération nous pourrons prélever environ une quinzaine de coqs. Tout en sachant qu'il faut privilégier le tir des mâles pour la bonne reproduction suivante.

Merci aux chasseurs de Dolo d'avoir accomplis ce travail et à la fédération de nous avoir accompagné.

Le président

Maison de la Pêche

Sorties pêche et nature des vacances d'automne

La Maison Pêche et Nature propose un programme d'animations pendant les vacances de la Toussaint :

Je pêche mon premier poisson : initiation à la pêche au coup en étang pour toute la famille, dès 3 ans. Matériel fourni et droit de pêche inclus. *Dates : mardi 22 oct., jeudi 24 oct., mardi 29 oct. et jeudi 31 oct. – de 14h à 17h – 10€/enf., 12€/ad.*

Initiation à la pêche de la carpe : à partir de 12 ans, matériel fourni. *Les jeudis 24 et 31 oct. – de 9h30 à 12h – 16€/enf., 19€/ad.*

Stage de découverte pêche aux leurres : trois séances d'initiation à la pêche des carnassiers, pour les enfants de 8 à 12 ans, matériel

fourni. *Les 21, 22 et 23 oct. de 9h30 à 12h – 35€/enf. pour les 3 séances.*

Enquête nature en forêt : jeu de piste en forêt de la Hunaudaye, à la découverte de la faune forestière. Dès 3 ans. *Vendredi 25 oct. de 14h30 à 16h30 – 5€/participant.*

Pour ceux qui souhaitent pêcher par eux-mêmes, la Maison Pêche et Nature propose aussi des services de location de matériel de pêche (pêche au coup et aux leurres) et de barques. On peut également y faire sa carte de pêche.

Inscription indispensable aux animations : **02.96.50.60.04**

Programme complet des animations sur :

www.maisonpechenature.com



Station Sports Nature

La Station Sports Nature est ouverte toute l'année et vous propose des activités variées en location (temps doublé pour le même tarif toute l'année sauf juillet et août) ou en activités encadrées pour tous types de publics (particuliers, scolaires, centres spécialisés, centres de loisirs, comités d'entreprise, ...). Les moniteurs peuvent aussi se déplacer avec du matériel pour des cycles d'activités ou des cycles à la carte (scolaires, centres, ...).

Des stages Cap Sports Vacances seront proposés durant les vacances d'automne. Le programme sera disponible sur le site internet et la page Facebook de la Station.



La Station Sports Nature de Jugon propose une activité voile à l'année.

Les séances sont encadrées par un moniteur diplômé. Elles ont lieu le vendredi soir, de 18h30 à 20h30 pour les ados (+ 12 ans) et adultes ; le mercredi, de 14h00 à 16h00 et le samedi, de 10h00 à 12h00 pour les enfants (8-12 ans).

En plus des séances encadrées, les adhérents majeurs qui seront devenus autonomes sur un support (voile, stand up paddle, kayak, aviron) pourront utiliser les bateaux aux horaires d'ouverture.

Adhésion : 100€ la saison.

Essai possible sans engagement.

02.96.31.67.04

stationsportsnaturejugon@gmail.com

Facebook : Station Sports Nature Jugon

Pétanque des Lacs

L'assemblée générale du club de pétanque de Jugon-les-Lacs se tiendra le 9 novembre 2019, à 18H00, à la salle des fêtes. L'assemblée sera suivie d'un moment de convivialité.

Cet automne, le programme de la soirée sera dévoilé. Vous pourrez vous inscrire auprès de Maryse Duchêne Droff, présidente du club, au 06 85 40 64 70. Si vous souhaitez prendre une licence pour jouer à la pétanque, les formulaires seront disponibles à partir de la mi-décembre 2019. La licence est valable une année civile.

Dès le 18 septembre 19, le club de pétanque de Jugon-les-Lacs ouvre un atelier hebdomadaire pour les enfants qui souhaitent découvrir la pétanque de manière ludique à partir de 7 ans. Cet atelier accueillera les enfants de 14H00 à 15H30. Le club de Jugon-les-Lacs est affilié à la Fédération Française de Pétanque et de Jeux Provençal et compte aujourd'hui une cinquantaine de licencié-e-s de tous âges. Il participe aux championnats organisé par le comité des Côtes d'Armor. En 2018 et 2019, un de ses jeunes licenciés, Raphaël Quemener est champion costarmoricain dans sa catégorie cadet. Renseignements au 06 85 40 64 70.



Pour tous renseignements : 06.82.13.96.99 ou 06.08.16.75.64 ou rccp22370@gmail.com

Site Web : <https://rccp.sportsregions.fr/>

Groupe et Page Facebook : Rugby Club Côte de Penthièvre

Braderie du Secours Populaire samedi 5 octobre 2019

Vêtements neufs—chaussures—
divers objets



PLENEE JUGON

Maison des Associations

Rue des écoles

10h 17h



Comité des fêtes de Jugon

Fête Folklorique

Merci à vous les bénévoles du comité des fêtes de Jugon-les-Lacs d'avoir participé à cette journée



Repas dansant

LABELDANSE



REPAS DANSANT

Samedi 5 Octobre 2019 à 19H

Foyer Rural 22270 JUGON LES LACS

Kir
Jarret-Frites
Fromage/Dessert
Café
18 euros

Réservations : CARREFOUR EXPRESS JUGON LES LACS Ou auprès du Comité des Fêtes de JUGON LES LACS

Organisation : Comité des fêtes de Jugon Les Lacs

labeldalse.fr - 06 80 33 61 44

Photo (de gauche à droite) : M. Babin, M. Babin, M. Babin

Club des Lacs

Tout d'abord les membres du bureau et du conseil d'administration tiennent à remercier les bénévoles ainsi que la mairie pour leur grand investissement, ce qui a contribué à la réussite de la fête de l'Amitié du 25 juin.



ASSOCIATION
FESTIV'ARTS
JUGON-LES-LACS

Festiv'Arts

EXPOSITION « JUGON SE RACONTE EN BD »

Ouverte au public depuis le 15 juin dernier, l'exposition connu un franc succès. Elle se différencie des autres expositions. Oeuvre inédite, elle a été créée à l'initiative de Jugonnais membres de l'association Festiv'Arts. Des historiens locaux ont apporté leur précieux concours. Dès l'ouverture, elle a touché nombre de Jugonnais sans doute parce que c'est leur histoire. Les visiteurs aussi sont venus nombreux, curieux de connaître une belle création artistique à ancrage territoriale. La bande dessinée attire car accessible à tous, elle raconte l'Histoire de façon ludique. Les 20 premières planches racontent l'histoire de Jugon de la période gallo-romaine à la fin de la seconde guerre mondiale. Il n'est pas prévu de s'arrêter là. Si les conditions le permettent, nous ferons 20 autres planches pour continuer l'histoire jusqu'à notre époque contemporaine. Nous pourrions même par la suite publier une vraie BD.

L'exposition reste visible sur la digue du grand étang à Jugon les Lacs jusqu'au 15 octobre.

N'hésitez pas à rejoindre les membres de l'association Festiv'Arts.

Contact : festivartsjugonleslacs@gmail.com

Facebook : www.facebook.com/jugonseraconte/

Facebook : www.facebook.com/festivartsjugonleslacs/



Comité de Jumelage Jugon-Lenzkirch

Nous, amis allemands, viendront pour une semaine de jumelage en 2020. Nous fêterons ensemble le 45ème anniversaire de notre jumelage, la date est déjà retenue ! Nous les accueillerons du lundi 03 au lundi 10 août dans les familles jugonaises.

Nous vous donnerons davantage d'informations en fin d'année et espérons que de nouvelles familles viendront se joindre aux amis du Jumelage pour les accueillir

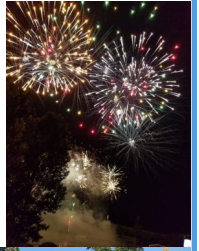
La Présidente—Claudine HAMON





Interassociation dulcinéenne Fête de la Musique

La fête de la musique 2019 a été une fois de plus un véritable succès. Mais il est vrai que cela a demandé un effort supplémentaire aux bénévoles au vu du grand nombre de spectateurs qui étaient présent ce soir là ; et une première à Dolo, une magnifique fouée Surprise avec un feu d'artifice sur l'étang du LOU qui a clôturé la soirée en beauté. La motivation des bénévoles a encore une fois prouvé le dynamisme et la convivialité qui règne sur notre commune sans oublier les bénévoles hors communes ainsi que nos ados et pré-ados qui ont su se donner pour cette soirée. Nous tenons à remercier l'ensemble des groupes de travail (parking, programmation, billetterie, buvette, restauration, crêpières, grillades, frites, électricité, fouée, sans oublier, la commune, la communauté de communes et toutes les personnes qui œuvrent au bon déroulement de la fête par leur soutien matériel (camions, télescopique, tracteurs, etc...) . Tout cela pour dire un grand BRAVO à tous les bénévoles et un grand MERCI à tous les responsables (le STAFF) , sans oublier les personnes qui ont œuvrés les 2 ou 3 samedi précédant la fête. Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous pour l'édition 2020 qui aura lieu un Dimanche dès le midi !!!! Merci à tous.
Le président de l'inter-association dulcinéenne.



DATES À RETENIR

Club des Lacs

Judi 17 octobre : Assemblée Générale suivie de la potée à la salle des fêtes de Jugon. Inscription et renouvellement de l'adhésion à partir de 10 h 30.

Lundi 4 novembre : Spectacle folklorique, salle Hermione à St Briec : Sur la route des Balkans. 24 €. Covoiturage.

Mercredi 4 décembre : Journée de Noël à l'espace Glenmor de Carhaix. 70 € pour les adhérents, 80 € plein tarif.

Samedi 7 décembre : Participation au Téléthon. Nous comptons sur les bonnes volontés pour confectionner pâtisseries ou crêpes.

Dimanche 15 décembre : Spectacle des Bodin's à Rennes. Complet, les inscriptions à venir seront sur liste d'attente.

Judi 19 décembre : Loto à Plédéliac.

Pour les inscriptions aux différentes sorties s'adresser rapidement auprès des personnes habituelles ou au 06.70.55.56.38

Anciens combattants Jugon

Commémoration du 11 novembre

Rassemblement au monuments aux morts de Jugon à 11h30
Dépôts de gerbes, cérémonie traditionnelle, appels aux morts par les enfants, suivi d'un banquet

Anciens combattants Dolo

Commémoration du 11 Novembre

Un premier rassemblement au monument aux morts de Dolo à 9h30 et la cérémonie à 9h45 et un second rassemblement aura lieu à Plénée-Jugon à 11h15 et la cérémonie à 11h30. Les anciens combattants et leurs familles ainsi que toute la population sont invités à y participer.

Comité des Fêtes Jugon

Soirée dansante avec repas animée par l'orchestre Label Danse le samedi 5 octobre au Foyer Rural

Tarif : 18 € réservation au Carrefour Express ou du Comité

Réveillon Saint Sylvestre

Mardi 31 décembre 2019 au Foyer rural de Jugon 85 €/ pers
Orchestre Label Dance

Téléthon Samedi 07 décembre

Marché de Noël Samedi 30 novembre et dimanche 01 décembre

Team Bikers Dimanche 06 octobre 2019

Réunion publique adressage la Poste

Vendredi 25 octobre à 18h30 au Foyer Rural aura lieu un réunion publique concernant l'adressage sur la commune. Tous les habitants de Jugon les Lacs - Commune Nouvelle sont invités à y participer

Secours populaire

Braderie à Plénée-Jugon le 5 octobre 2019 de 10h à 17h à la maison des associations, rue des Ecoles Vêtements neufs, chaussures et divers...

Sainte-Barbe

Dimanche 08 décembre à 11h place du Martray. Remises de médailles et gallons.

Chasse St Igneuc

Samedi 19 octobre : repas au foyer rural de Jugon
En salle : 15€, à emporter : 13€

Comité des Fêtes St Igneuc

Chants de Noël

Foyer rural de Jugon Les Lacs le dimanche 14 Décembre 2019
Ouverture des portes à 15h, début à 15h30 avec la participation de l'école de musique, Chorale enfants et adultes
Salon de thé, vin chaud...
Entrée 5 euros, gratuit pour les enfants

Cérémonie des Voeux le dimanche 05 janvier 2020 à 10h45 au Foyer rural de Jugon

Le dernier sénéchal de Jugon

Épisode 4 sur 4

En 1789, c'est **Gabriel Henry René NEUVILLE (1744-1800)** qui est sénéchal de Jugon. Il occupe cette charge depuis 1778, soit une bonne dizaine d'années. L'intéressé, né à Broons, le 9 juillet 1744 est le « *fils légitime de noble Maître Gabriel Julien NEUVILLE, avocat en Parlement, procureur fiscal des juridictions de Broons, Beaumanoir et Limouëlan et de Dame Louise TAVET, son épouse* ». Gabriel Henry René Neuville, qui, comme son père, a prêté serment d'avocat devant le Parlement de Rennes, a épousé Marie Sainte LE SANCQUER et le couple s'est installé au château de La Villeneuve (aujourd'hui La Villeneuve Ste Odile), en Plénée, paroisse où ils font baptiser leurs enfants.

C'est ainsi que le 16 juillet 1780, Missire¹ G. LE CORVOISIER, recteur de Plénée, « *en vertu de la permission accordée par Monsieur de ROHAN, vicaire général de Saint-Brieuc* » baptise « *sans les cérémonies ordinaires, sur les fonts de l'église paroissiale de Plénée, un fils, né de ce jour, de Maître Gabriel Henry René NEUVILLE, conseiller du Roy, son sénéchal en la sénéchaussée et siège royal de Jugon, correspondant des Etats de Bretagne, demeurant au château de la Villeneuve en cette paroisse, et de dame Marie Sainte LE SANCQUER, son épouse* ». Ce fils anonyme décède d'ailleurs quelques jours plus tard, le 12 septembre 1780, sans que les cérémonies au cours desquelles lui auraient été attribués ses prénoms, aient été faites. Mais le couple NEUVILLE a d'autres enfants également baptisés à Plénée².

Cette cérémonie particulière dont bénéficie le fils de Gabriel Henry René NEUVILLE, le 16 juillet 1780, en l'église de Plénée, s'appelle l'ondoïement. Elle est souvent d'usage dans les familles nobles ou « de qualité ». Elle permet de baptiser immédiatement le nouveau-né, ce qui est la pratique commune à une époque où beaucoup d'enfants meurent en très bas âge. L'enfant ondoyé est baptisé anonymement et ne reçoit ses prénoms que lors d'une cérémonie supplétive fixée assez longtemps à l'avance, de manière à permettre aux membres de la famille ou aux amis habitant loin, de se déplacer pour assister au baptême. Pour bénéficier de cette dérogation, il faut cependant obtenir la permission de l'évêque, et payer une redevance, ce qui, bien évidemment, n'est pas à la portée de tous.

Gabriel Henry René NEUVILLE est qualifié, dans certains actes, de « noble maître » par le recteur de Plénée. Il est difficile, à l'époque, de savoir qui est noble et qui ne l'est pas. Même les recteurs éprouvent des difficultés à le déterminer et le mot « noble » correspond en réalité à une marque de respect et non à indiquer « l'état de noblesse ». En tout état de cause les NEUVILLE ne sont pas nobles puisque le sénéchal de Jugon est élu **député du Tiers-état** aux Etats généraux de 1789.

En effet, le Roi Louis XVI convoque les Etats généraux en janvier 1789. Les élections des députés ont lieu le 1^{er} avril suivant. En Bretagne, la noblesse et le haut clergé ont refusé d'élire des représentants pour protester contre le doublement des députés du tiers-état ordonné par Louis XVI. Il n'y a donc pas de représentant de la noblesse bretonne. Le bas clergé remplit le quota de députés du clergé ; ils sont élus au niveau de chaque diocèse. Pour le tiers-état, ce sont les sénéchaussées regroupées qui ont été retenues comme circonscription d'élection. Ainsi **le territoire correspondant à la sénéchaussée de Saint-Brieuc et à celle de Jugon réunies** envoie 3 députés titulaires et il y a 3 suppléants.

Ces députés sont les suivants³ :

Titulaires :

Gabriel-Henri-René NEUVILLE, sénéchal du siège royal de Jugon,

Julien-François PALASNE de CHAMPEAUX, sénéchal royal de Saint-Brieuc,

Jean-François-Pierre POULAIN de CORBION, avocat, maire (de 1779 à 1789) de Saint-Brieuc qui sous l'ancien régime a déjà le statut de ville.

Suppléants :

Jacques-Olivier RIBAUT, procureur à la sénéchaussée de Jugon,

Honoré-Marie FLEURY, avocat à Quintin,

Vincent-Augustin LE PROVOST de LAUNAY, avocat en Parlement demeurant à Pontrieux.

¹Sous l'ancien régime, les prêtres sont appelés « Missire », différent de « Messire » réservé aux chevaliers.

²Archives départementales des Côtes d'Armor – Registres paroissiaux (Broons, Plénée et Jugon) des Côtes-du-Nord publiés sur internet par le département des Côtes d'Armor.

³https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_députés_aux_États_généraux_de_1789

NEUVILLE siège donc aux Etats généraux qui prennent le nom « d'Assemblée nationale » le 17 juin, puis d' « Assemblée nationale constituante », le 9 juillet 1789. Il signe le serment du Jeu de Paume le 20 juin 1789 et fait partie de la députation qui, le 16 juillet 1789, se rend chez le Roi pour lui demander de venir à Paris confirmer l'ordre de destruction de la Bastille, investie par le peuple parisien le 14 juillet précédent, et reconnaître la nouvelle organisation municipale de la ville. On ne sait s'il est parmi la centaine de députés qui, à l'instigation d'élus bretons (« *le club breton* », futur « *club des Jacobins* »), lance l'idée, le 3 août 1789, d'abolir tous les privilèges des classes, des provinces, des villes et des corporations, proposition qui aboutit, dans la nuit du 4 août 1789, au vote unanime par l'Assemblée nationale, de l'abolition des privilèges. Il est, par la suite, membre du comité des rapports et siège dans la majorité (« *les constitutionnels* ») à l'Assemblée nationale, sans jamais prendre la parole, jusqu'à la fin de la mandature le 30 septembre 1791. Les députés sortants étant inéligibles, il ne peut donc pas se représenter. Il a néanmoins participé à l'adoption des grandes lois qui ont bouleversé l'organisation politique et administrative de la France :

- les lois des 4 et 26 août abolissant la société d'ordres qui constituait le régime féodal ;
- la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen adoptée le 26 août 1789 ;
- les articles de constitution votés au cours du mois de septembre 1789, qui instaurent en France un régime de monarchie constitutionnelle à la place de la royauté de droit divin et de ses lois fondamentales, promulgués par le Roi le 3 novembre 1789 ;
- la loi du 14 décembre 1789 sur la constitution des municipalités ;
- la loi du 22 décembre 1789 créant les départements, les districts et les cantons ;
- la constitution civile du clergé, adoptée le 12 juillet 1790, ratifiée par le roi le 24 août 1790 ;
- la loi d'organisation judiciaire du 24 août 1790 instituant les juges de paix dans chaque canton, les tribunaux de districts et les tribunaux de commerce, les juges étant élus ;
- la constitution de 1791, acceptée par le Roi le 13 septembre 1791 et qui reprend les articles constitutionnels de 1789 et la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

Entre temps, NEUVILLE a été élu membre du conseil général du département des Côtes-du-Nord, le 1^{er} juillet 1790. Il n'est pas administrateur du département, laissant sa place à Jacques-Olivier RIBAUT, son suppléant en qualité de député. En ventôse de l'an V (février-mars 1797) il est nommé juge de paix du canton de Saint-Brieuc, puis en brumaire de l'an VI (octobre-novembre 1797), capitaine de la garde nationale de Saint-Brieuc. Il meurt en l'an VIII (30 décembre 1800) à 66 ans⁴.

Gabriel-Henri-René NEUVILLE est le dernier sénéchal de Jugon. Après lui, à partir de la fin de l'année 1790, il n'y a plus qu'un juge de paix pour le canton de Jugon limité à 4 communes : Jugon, Plestan, Pléven et Saint-Igneuc. Mais ceci est une autre histoire.

*Jean-Charles Orveillon
et le collectif « historiens amateurs de Jugon »*

⁴Archives de l'Assemblée nationale : www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/%28num_dept%29/13433